

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 46 (1973)

Heft: 7

Artikel: Convention du logement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nous sommes à votre disposition:

nos portes ouvrent et ferment
cette porte 146'000 fois par an.



Portes-accordéon

Portes coulissantes accordéon

Portes coulissantes

Entraînements et commandes
de portes

Paroi pliante et coulissante
Brevet bator

bator

3360 Herzogenbuchsee
Téléphone 021/95 80 69

Bureau de vente Suisse romande
J. P. Bovey
1522 Lucens

Convention du logement

Communiqué de presse

Selon le relevé effectué à fin décembre 1972, le nombre de baux paritaires effectivement signés s'élevait à 39 044. Au cours du premier trimestre 1973, on enregistre la signature de 3803 nouveaux contrats paritaires. Au 31 mars 1973, l'effectif des baux paritaires utilisés en Suisse romande se chiffre donc à 42 847. Il faut rappeler que ces indications sont fournies par l'intermédiaire des bureaux de gérants d'immeubles qui collaborent librement à l'enquête mensuelle des parties signataires de la convention du logement. Elles ne reflètent pas l'exacte situation en Suisse romande, car de nombreux baux paritaires sont encore utilisés par des professionnels qui ne collaborent pas à l'enquête ou par des propriétaires privés qui gèrent eux-mêmes leur immeuble. Cette remarque vaut tout spécialement pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Sur la base du nombre de formules qui sont écoulées par les secrétariats des associations immobilières, on peut estimer le nombre de baux paritaires utilisés par des propriétaires et par les professionnels à environ 2000 à 2500, ce qui porte l'effectif total aux alentours de 45 000.

La statistique pour le premier trimestre 1973 montre que le plus grand nombre de baux prévoient un loyer échelonné (3159) contre 644 qui stipulent d'emblée un loyer fixe. Elle révèle en outre que la plupart de ces baux sont conclus pour des appartements situés dans des immeubles construits après 1947: 2308 contre 1495 dans des immeubles construits avant 1947. Sur le plan de la répartition géographique, Genève et Vaud viennent en tête pour le nombre de baux paritaires signés: plus de 2000 à Genève et 1300 dans le canton de Vaud.

Concernant ce dernier point, les partenaires à la convention du logement souhaitent que dans les autres cantons également, spécialement dans les cantons du Valais et de Fribourg, le bail type soit utilisé plus fréquemment. Ce dernier a été en effet conçu pour être appliqué quelle que soit la situation du marché du logement et surtout dans le but d'améliorer sensiblement les relations entre propriétaire et locataire.

Lausanne, le 14 mai 1973.

Union syndicale suisse
Fédération romande immobilière
Union romande des gérants et
courtiers en immeubles